

06 Question de Mme Katrin Jadin au secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, sur "l'informatisation des petites entreprises" (n° 583)

06 Vraag van mevrouw Katrin Jadin aan de staatssecretaris voor Asiel en Migratie, belast met Administratieve Vereenvoudiging, toegevoegd aan de minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, over "de computerisering van kleine bedrijven" (nr. 583)

06.01 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, je vous pose cette question en votre qualité de secrétaire d'État à la Simplification administrative. C'est important. À ce sujet-là, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'interview de votre collègue, Mme Elke Sleurs, dans le journal *Het Nieuwsblad* concernant la lutte contre la fraude fiscale. Je partage son point de vue: personne ne peut connaître entièrement la législation.

Cependant, l'insu ne peut être une excuse pour une fraude fiscale. Il faudra faire en sorte que les petites entreprises soient mieux informées sur les matières qui les concernent afin qu'elles n'aient plus la possibilité d'utiliser l'excuse de l'insu.

Monsieur le secrétaire d'État, cela concerne directement vos compétences. Comment envisagez-vous de mieux informer les entreprises pour les raisons évoquées? Votre collègue parlait de la mise en place d'un site web informatif et didactique. Peut-on s'attendre à quelque chose de ce type sous peu ou dans quel délai?

06.02 **Theo Francken**, secrétaire d'État: Monsieur le président, madame Jadin, j'ai l'honneur de vous communiquer les informations suivantes.

Je peux parfaitement souscrire à votre suggestion qui relaie les préoccupations récurrentes de beaucoup de secteurs de l'économie.

Depuis plusieurs années, les services publics fédéraux et les entités fédérées ont pris des initiatives pour améliorer la connaissance et la diffusion des obligations légales et réglementaires des entreprises. À titre d'exemple, dans le cadre de la transposition de la directive "Services" 2006/123/CE de l'Union européenne, l'Agence pour la simplification administrative (ASA) et FEDICT ont créé un site afin de fournir aux entreprises toute l'information relative aux démarches administratives (business.belgium.be).

L'ASA a rédigé un guide des procédures afin d'alimenter ce site. Une partie des obligations en matière de fiscalité, de TVA essentiellement, peut être obtenue via ce site. Le site permet en outre de télécharger la liste des procédures et d'enregistrer sous format pdf et/ou de demander à un guichet unique d'introduire la procédure à votre place. Ce catalogue doit évidemment être actualisé régulièrement.

Ce catalogue doit évidemment être actualisé régulièrement.

Les transferts successifs de compétences du fédéral vers les entités fédérées ont amené les autorités politiques à négocier un accord de coopération relatif à la mise en œuvre de la directive 2006/123. Pour le niveau fédéral, la mise en place de cet accord incombe au SPF Économie.

Un autre exemple plus récent en est le guichet électronique unique *Mini One Stop Shop* (MOSS). Depuis octobre 2014, un guichet électronique unique, le MOSS, sur le site du SPF Finances est à la disposition de chaque entreprise belge afin de compléter à un seul endroit toutes les formalités qu'impliquent les changements de règles de paiement de la TVA sur certains services.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2015, les règles européennes en matière de TVA seront modifiées pour les services électroniques, les services de télécommunications et les services de radio et télévision. À cette date, la TVA sera due dans le pays membre de l'acheteur. Cela signifie qu'un fournisseur devra payer la TVA dans les pays où se situent ses clients. Via le guichet électronique unique MOSS, l'entreprise peut procéder aux démarches en ligne.

Dans la mesure où mes collègues prennent les initiatives appropriées, je m'associerai, avec mes services, aux efforts de coordination, tant complémentaire que procédurale, dirigés vers les entreprises afin d'offrir un service efficace, proactif et répondant en outre au principe des *lonely ones*.

Je vous prie de m'excuser pour mon français. Je suis en train de suivre des cours intensifs.

06.03 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je trouve cela très correct!

Il s'agit effectivement d'un vaste chantier. J'ai eu l'occasion d'entendre vos collègues du gouvernement, qui avaient la volonté de mettre en place de nouveaux outils informatiques suite à la numérisation progressive. Il va de soi qu'un service public moderne doit aller avec son temps.

J'entends également le travail de coordination qui vous attend. J'espère que tout cela va aboutir et que nous pourrions mettre les choses en place pour le bien de nos petites et moyennes entreprises qui se plaignent régulièrement du manque de fiabilité et, surtout, de clarté de certains outils mis en place par les services publics.

Si on pouvait penser à offrir ces services en langue allemande, je serais encore plus heureuse!

06.04 **Theo Francken**, secrétaire d'État: Monsieur le président, je parle tous les jours de l'asile et de la migration. Je suis dès lors très heureux de parler un peu de la simplification administrative qui, je le sais, intéresse fortement les honorables membres du MR.

06.05 **Katrin Jadin** (MR): Je vous poserai encore d'autres questions alors.